



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 10 octobre 2024  
Procès-verbal n°319

Présent-e-s : M. Frédéric Bieri (président)  
Mme Corinne Maison (vice-présidente a.i.)  
Mme Magali Besse Giorgi  
Mme Mitzi Carmona  
M. Didier Maison  
Mme Natacha Gonzalez  
Mme Verena Jendoubi  
Mme Eva Keiflin  
Mme Ana Ménétrety  
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire  
M. Cyril Baudin, adjoint  
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Excusé-e-s : Mme Deborah Brindley  
M. Mickael Batista da Silva  
Mme Nina Frossard  
M. Sylvain Fuser  
M. Stefano Giacometti

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV n° 318 de la séance du Conseil municipal du 12 septembre 2024
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire et des adjoints
4. Rapport de la commission de l'Environnement du 16 septembre 2024
5. Présentation du projet de budget 2025
6. Proposition du maire relative à la modification des statuts de l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne
7. Questions orales / écrites
8. Divers

Questions du public

**Le président** ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue à chacun. Il annonce qu'en l'absence de M. Fuser, vice-président, c'est **Mme Maison** qui assumera cette fonction.

### 1. **Approbation du PV n° 318 de la séance du Conseil municipal du 12 septembre 2024**

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents après que Mme Keiflin ait relevé une petite « coquille », qui a été conséquemment corrigée.

### 2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

**Le président** fait savoir que le Bureau du Conseil municipal n'a aucune communication à faire.

### 3. **Communications du maire et des adjoints**

**M. Mottet** signale qu'une séance d'information spécialement adressée aux propriétaires de maison individuelle se tiendra le 31 octobre à la salle communale d'Athenaz. Organisée par le programme Eco21 des SIG avec le soutien de l'Office cantonal de l'énergie et fruit d'une collaboration des 7 communes de la Champagne, cette séance aura pour but de présenter aux propriétaires les mesures permettant d'améliorer l'efficacité énergétique de leur bâtiment, ainsi que les soutiens financiers à disposition.

**M. Baudin** informe :

- que, lors de la prochaine séance de la commission des bâtiments du 16 octobre, le projet finalisé des cuisines scolaires dans l'un des immeubles qui sera construit entre la route d'Avully et le futur chemin du Vieux-Cèdre, sera présenté. Estimant que ce sujet nécessitait d'être rapidement présenté au Conseil municipal, l'exécutif a arrêté cette date à l'issue de la dernière séance qu'il a eue avec les promoteurs et architectes, prenant une petite liberté avec le règlement du Conseil municipal qui précise que c'est à la demande de ce dernier qu'une commission peut être convoquée.
- que, dès mi-novembre, débute la phase de test du programme fonds FACS, financé par la Fas'e. Sous la houlette des travailleurs sociaux hors murs, sont prévus l'ouverture d'un café communautaire 3 fois par semaine et d'une permanence d'assistance administrative 3 mercredis par mois, ainsi que la projection d'un match de Champion's League, pour les jeunes et moins jeunes d'Avully. Cette phase devrait durer environ 1 mois.

**M. Dethiollaz** indique que, suite à des remarques émises lors de la dernière séance du Conseil municipal sur la capacité des bus à certaines heures, un courrier a été adressé. M. Dethiollaz procède à la lecture de ce courrier.

### 4. **Rapport de la commission de l'environnement du 16 septembre 2024**

Pour ce point de l'ordre du jour, **le président** remet la présidence à la vice-présidente a.i., **Mme Maison**, puisqu'il est également président de la commission de l'environnement. Il présente le rapport de la commission de l'environnement du 16 septembre 2024, qui a été convoquée suite à plusieurs questionnements de certains conseillers municipaux sur la présence de PFAS sur la commune. Il a été fait appel à M. Jacques Martelain, directeur du service de géologie, sols et déchets (GESDEC), lequel a fait une présentation sur la présence de PFAS dans les eaux souterraines, leur définition, leur impact éventuel, les réglementations en vigueur et les mesures prises et à prendre. **M. Bieri** relève encore quelques points et éléments qui ont été abordés durant cette séance :

- sur l'éventualité d'une dépollution du site de la Touvière ;
- sur le fait que la communication au sujet des lieux touchés doit être assurée exclusivement par le canton ;
- Sur le financement des mesures de dépollution et sur les sites qui ont déjà fait l'objet d'une décontamination ainsi que le calendrier en la matière que la confédération a mis en place pour les sites restants.
- Sur les risques de pollution que pourrait entraîner l'exploitation prochaine des gravières sur le territoire communal, risque jugé comme extrêmement faible par les experts et qui a de toute manière été intégré aux multiples études. A ce sujet, il est rappelé que toutes les autorisations ont été délivrées et que les contrôles lors de l'exploitation sont drastiques.

**M. Dethiollaz** tient à relever enfin que la manière actuelle de relever les PFAS n'est pas uniforme en Suisse, en Europe et dans le reste du monde. Le canton a été un peu pris au dépourvu à ce sujet et la commission de l'environnement du 16 septembre est la première dans laquelle un représentant du canton est venu apporter des explications. On trouve les PFAS dans beaucoup d'objets et il est difficile de s'en passer pour certains d'entre eux. Tant que certains lobbys seront actifs sur le sujet et tant que la réglementation ne sera pas uniforme dans tous les pays, les industriels ne changeront pas leur manière de faire. La première mesure importante à prendre est que tous les pays se mettent d'accord sur la valeur à ne pas dépasser.

## 5. Présentation du projet de budget 2025

Le projet de budget est distribué. **M. Mottet** en présente les grandes lignes.

### GENERALITES

*A l'instar des derniers exercices, l'exécutif a souhaité élaborer un budget 2025 qui se situe non loin de l'équilibre, en accord avec l'article 104, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes, qui spécifie, pour rappel, que le « budget de fonctionnement d'une commune doit être équilibré », bien qu'une dérogation provisoire à ce principe reste encore en vigueur actuellement. Il est important de raisonner dans la logique selon laquelle les futurs investissements qui devraient se concrétiser dans les prochains mois vont peser sur les futurs budgets de fonctionnement, à travers les amortissements qui seront enclenchés. Le contexte inflationniste s'est quelque peu tassé mais le niveau global des prix est durablement plus élevé, alimenté par ailleurs par l'augmentation de la TVA depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier.*

### POINTS RELEVANTS

*En termes de charges, les points d'attention sont les suivants :*

- *Création d'un poste polyvalent à 50%, dévolu en large partie aux cuisines scolaires*
- *Achat de 2 nouvelles places de crèches, augmentant l'offre de 50% par rapport à 2024*
- *Frais liés au changement de législation.*
- *Adaptation des indemnités et dédommagements de l'exécutif, selon le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, modifié par le Grand Conseil et en lien avec le passage au système CA pour toutes les communes.*

*Concernant les revenus, les points d'attention sont les suivants :*

- *L'évaluation des recettes fiscales, notamment celles liées au revenu des personnes physiques, fait état d'une nouvelle diminution.*
- *Les montants portés au budget intègrent d'ores et déjà une possible diminution des recettes fiscales liée à la votation du 24 novembre.*
- *Les mécanismes de péréquation compensent les baisses estimées des revenus fiscaux.*

*L'exécutif tient à insister sur le fait que le budget qui est présenté intègre l'ensemble des besoins décrits tout en restant à l'équilibre et en maintenant le niveau de l'ensemble des prestations et soutiens habituels et même en augmentant certains.*

### PLAN D'INVESTISEMENT

*Quelques mots au sujet du plan d'investissement qui ne fait pas l'objet d'une décision formelle, mais qui est soumis au Conseil municipal dans le cadre du processus budgétaire. Le plan d'investissement 2025 présente un nombre idéal d'opérations dont il n'est pas certain qu'elles se traduiront toutes par des demandes de crédit en 2025. La commune entre dans une phase d'investissements conséquents, en lien avec les nombreux projets dont elle a besoin ou auxquels elle est soumise.*

**M. Mottet** rappelle pour conclure que la commission des finances se réunira le 28 octobre pour examiner en détail le projet de budget 2025.

## 6. Proposition du maire relative à la modification des statuts de l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne

**Le président** rappelle que, suite à l'adhésion de la commune de Confignon à l'organisation régionale de la protection civile de la Champagne, la modification des statuts de ce groupement doit être approuvée par l'ensemble des communes membres.

*Vu le vote à l'unanimité des membres présents par le Conseil municipal de la commune d'Avully lors de sa séance du 20 juin 2024, acceptant le principe d'adhésion de la commune de Confignon au groupement intercommunal de protection civile « ORPC Champagne » (ci-après groupement « ORPC Champagne »),*

vu les votes favorables des Conseils municipaux des communes fondatrices et du Conseil municipal de la commune de Conflignon au sujet de l'adhésion de la commune de Conflignon au « groupement ORPC Champagne »,  
vu l'article 23 du projet de nouveaux statuts de l'organisation régionale de protection civile de la Champagne (ci-après « les statuts ») spécifiant que toute modification doit être décidée par le Conseil intercommunal, puis validée par une délibération des Conseils municipaux des communes membres,  
vu l'article 2 de la loi d'application des dispositions fédérales sur la Protection civile du 17 avril 1980 (g 2 1),  
vu l'article 30, alinéa 1, lettre u et 51 à 60 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition du maire,

#### **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter les modifications des statuts du groupement intercommunal de protection civile « ORPC Champagne » du 9 septembre 2024, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De donner les pouvoirs nécessaires au maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.
3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération par chaque commune formant le groupement soit Aire-la-Ville, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral (groupement « ORPC Champagne »).
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération par la commune de Conflignon.
5. De fixer l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts au lendemain de l'approbation par le département compétent.

Par 9 voix pour (unanimité des membres présents), le Conseil municipal accepte la révision des statuts de l'ORPC Champagne.

#### **7. Questions orales / écrites**

Le président annonce qu'aucune question écrite n'a été reçue.

##### *Modification de la tarification du GIAP*

**M. Maison** demande si la modification de la tarification du GIAP qui a été annoncée comme ayant été approuvée par l'AG de l'ACG sera soumise au droit d'opposition des conseils municipaux. Selon **M. Gandolfo**, cette décision n'entre vraisemblablement pas dans les critères de décisions à soumettre aux conseils municipaux.

##### *Fibre optique à l'école*

**Mme Besse Giorgi** souhaite savoir si la fibre optique pour un accès à internet a été installée à l'école. En effet, les smartphones ne fonctionnent pas bien dans les salles de gym et il pourrait être intéressant de prévoir un Wi-Fi pour des raisons de sécurité, notamment pour les animatrices du GIAP. **M. Gandolfo** explique que deux réseaux de fibres optiques sont présents à l'école : celui du DIP qui est un réseau interne au canton et celui du SIACG, qui est un réseau interne aux communes. Arrivera prochainement encore la fibre optique que déploie Swisscom en même temps que le reste de la commune. **M. Dethiollaz** précise que le réseau est disponible depuis 4-5 ans et qu'il suffit de se déplacer de quelques mètres pour obtenir une meilleure connexion. L'installation ou le renforcement d'un réseau Wi-Fi dans les espaces scolaires pourrait susciter des réactions liées à la présence d'ondes dont certains estiment qu'on n'en connaît pas les conséquences sur la santé, et notamment celle des enfants. **M. Mottet** rappelle quant à lui que le GIAP étant un groupement intercommunal, ses besoins en locaux, infrastructures, mobiliers et autres outils pour fonctionner sont standardisés et transmis aux communes. A sa connaissance, aucune demande officielle de ce type n'est apparue concernant cette question, à travers le responsable de secteur du GIAP.

#### **8. Divers**

##### *Accueil des enfants au jardin d'enfants d'Avully*

**Mme Besse Giorgi** transmet un « Divers » de la part de **Mme Frossard**, absente aujourd'hui, concernant l'accueil des enfants au jardin d'enfants d'Avully. **Mme Frossard** aimerait savoir s'il est envisageable d'accueillir au jardin d'enfants d'Avully des enfants qui ont 2 ans révolus durant l'année et non au 31 juillet. En effet, il reste des places. **Mme Frossard** a constaté que les différentes garderies des communes

avoisinent acceptent des enfants plus jeunes durant l'année et que certains enfants d'Avully les fréquentent, continuant à s'y rendre même après avoir l'âge d'être admis à Avully. Elle craint que les heures d'ouverture du jardin d'enfants d'Avully en soient limitées. **M. Baudin** prend la parole en précisant qu'il va répéter ce qu'il a déjà dit lors d'une intervention similaire il y a quelques mois. Les Hérissons, entité indépendante, ont fait le choix de suivre les règles cantonales en la matière et ce, pour se trouver en conformité avec sa structure propre et ainsi répondre aux critères appliqués par le département de tutelle, le DIP, à travers le service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ), qui évalue les institutions de la petite enfance. Les enfants entrent à l'école l'année de leurs 4 ans au 31 juillet révolus, par analogie, c'est cette date qui a été fixée pour un accueil dès 2 ans. Si des exceptions sont octroyées pour les enfants nés dès le 1<sup>er</sup> octobre, le problème se posera pour ceux qui sont nés le 1<sup>er</sup> janvier. On n'arrête plus le phénomène. Les Hérissons sont et ont toujours été organisés pour un accueil dès 2 ans et l'intégralité des structures, des équipements et surtout du personnel sont adaptés pour répondre aux enfants dès 2 ans. Déroger à cela reviendrait à déroger aux critères imposés et contrôlés par le SASAJ et nécessiterait de devoir adapter les locaux, les équipements et, surtout, de modifier le taux d'encadrement.

#### *Occupation des salles par les sociétés communales*

**Mme Besse Giorgi** demande s'il est possible, pour des raisons pratiques, d'afficher les différentes occupations des salles par les associations communales pour leurs activités sportives, culturelles ou autres. Le tableau des réservations pourrait comporter le nom de la société, ainsi que le numéro de téléphone du ou de la responsable. Pour **M. Baudin**, afficher des listes semble compliqué et ne répond pas aux contraintes qu'impose la nLPD, la nouvelle loi sur la protection des données. La commune est propriétaire des bâtiments et l'exécutif décide de la façon dont il entend gérer les biens mis à disposition de la population. Le système actuel de gestion des salles donne satisfaction. Si un problème devait survenir concernant l'occupation d'une salle, le plus efficace est de passer par l'administration communale en charge de cette gestion. **Mme Besse Giorgi** se souvient avoir reçu de l'exécutif une liste des occupations des salles par les sociétés, ce que confirme **M. Baudin**, qui ajoute que la liste avait été distribuée à une commission du Conseil municipal pour information et non pas dans un but d'affichage. Tous les renseignements concernant les activités des diverses sociétés se trouvent sur le site internet de la commune et les sociétés assurent leur propre communication, vers laquelle tout un chacun peut se référer pour y trouver les informations utiles. **M. Mottet** est d'accord avec **Mme Besse Giorgi** sur le fait que la gestion de l'occupation des salles doit être transparente, mais le fait d'afficher des listes à l'entrée des salles exigerait qu'un employé communal s'en occupe et doive à chaque modification imprimer une nouvelle liste et se déplacer pour la mettre en place. Il relève comme son collègue M. Baudin que certaines données ne peuvent pas être affichées comme cela et que l'information est facile à trouver sans devoir, en plus, afficher un planning. Cependant, l'exécutif a pris note de la remarque.

#### *Interrupteurs des WC de la salle de judo*

**Mme Besse Giorgi** remercie pour l'écriteau « Eteignez la lumière » qui a été apposé dans les toilettes de la salle de judo après son intervention lors de la dernière séance du Conseil municipal.

La séance est levée à 20h20.

Le Président

La Secrétaire